



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays : MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement– ANCR (National Capacity Self Assessment- NCSA)
Effet UNDAF :	Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées
Effet CPAP:	L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées
Résultat attendu :	Un rapport national NCSA incluant l'évaluation thématique, l'analyse des besoins, une stratégie et un plan d'action de développement de capacités est élaboré
Partenaire de Mise en Oeuvre :	Ministère de l'Environnement et des Forêts
Parties Responsables :	Unité de gestion du projet, Comité de projet, Comité restreint de projet (au sein du MEF), Consultants, PNUD

Brève description

L'objectif principal du Projet est de réaliser le processus national d'autoévaluation des capacités existantes et des besoins prioritaires de Madagascar en développement des capacités relatif à la gestion de l'environnement. Ce projet permettra de consolider les initiatives et les besoins de renforcement de capacités relatives aux trois conventions de Rio en vue de sortir un rapport national ANCR et un plan d'action stratégique de renforcement de capacités, ainsi que des documents et outils de mobilisation des ressources financières. Le projet adopte une approche participative pour assurer la réalisation la revue/inventaire des données et informations existantes tout en priorisant les capacités à renforcer ainsi que les actions à prendre ; l'analyse thématique et intersectorielle (transversale) ; l'élaboration d'une stratégie et plan d'action de développement de capacités ; l'élaboration de document comme outil de mobilisation de ressources et l'élaboration d'un rapport national NCSA. L'évaluation et l'analyse concernent trois niveaux de capacités : systémique, institutionnel et individuel.

Dans le processus d'implication des parties prenantes clés, trois groupes de travail thématiques sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification composés des représentants des institutions clés ont été constitués pour produire des idées.

Période du Programme :	2013 - 2014
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	
Atlas Award ID:	00049833
Date de début :	Mars 2013
Date de fin :	Septembre 2014
Management Arrangements :	NIM assisté

Budget PTA 2014:	139.952 USD
Ressources totales requises :	139.952 USD
• Fonds réguliers :	7.456 USD
• Autres :	
o GEF :	132.496USD
Total des ressources allouées :	215.483 USD
• Fonds réguliers :	7.456 USD
• Autres :	
o GEF :	198.027 USD
o Contributions en nature (Gouvernement) :	10.000 USD

Accepté par le Ministère en charge de l'environnement et des forêts:



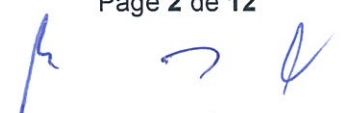
Rarivoarivelo Fenohery
RANDRIANANTENAINA
 Directeur National du Projet NCSA

Accord du PNUD :



Fatma Samoura
 Resident Representative!

Handwritten signature of Fatma Samoura *Handwritten signature* 16/01/14



1. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Titre Projet : Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement (ANCR)
Effet CPAP 4.4.2. L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées

Award ID : 00049833

Project ID : 00061147

PIMs ID : 2503

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME			PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE						
		2014					Source de fonds	Donor	Ligne budget	Description du budget	Montant \$US		
	Liste des résultats d'activité avec les actions associées	T1	T2	T3									
Résultat d'activité 1: L'état des lieux et les évaluations thématiques sont réalisés													
Résultat attendu: PIMS 2503 NCSA Madagascar : un rapport national ANCR incluant l'évaluation thématique, l'analyse des besoins, une stratégie et un plan d'action de développement de capacités est élaboré													
	Activité 1.1 Réaliser la revue/inventaire des données et informations existantes								62000	GEF	71200	International Consultant	2 580,00
	1.1.5 Valider les rapports avec les groupes des experts et à une réunion régionale					CRP			62000	GEF	71300	Project Manager and Climate Change Consultant	8 700,00
	Activité 1.2 Identifier les priorités pour chaque convention concernée								62000	GEF	71300	Local Consultant (Biodiversity Expert)	8 338,00
	1.2.3 Analyser le cadre institutionnel des projets liés à la mise en œuvre des trois conventions de Rio					CRP			62000	GEF	71300	Local Consultant (Desertification)	3 818,18
	1.2.4 Recenser les actions déjà menées dans le cadre de la mise en œuvre des conventions					CRP			62000	GEF	71600	Travel	5 195,45
	1.2.5 Analyser/évaluer les engagements /obligations non respectés					CRP			62000	GEF	72300	Materials and Goods	1 570,91
	Activité 1.3 Définition des capacités à renforcer pour chaque priorité								62000	GEF	72400	Communication & equipment	3 371,59
	1.3.1 Examiner en profondeur la mise en œuvre des trois conventions					CRP			62000	GEF	73400	Rental& maint equipment	4 181,82

Handwritten signature/initials

Handwritten initials

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE				
		2014						Source de fonds	Donor	Ligne budget	Description du budget	Montant \$US
		T1	T2	T3								
Avec baseline, indicateurs associés et cibles annuels Désertification, Changement Climatique) est disponible	Liste des résultats d'activité avec les actions associées											
	1.3.2 Evaluer les contraintes au développement des capacités par groupe thématique							62000	GEF	75700	Workshop	1 159,09
	Activité 1.4 Définition des actions concrètes pour renforcer les capacités							04000	PNUD	74500	Miscellaneous Expenses	876,00
	1.4.1 Consulter toutes les parties prenantes											
	1.4.2 Définir les capacités à renforcer en priorité, pour chaque convention					CRP						
	1.4.3 Valider les rapports avec les groupes d'experts et à une réunion régionale											
Sous-total du Résultat d'activité 1												
Résultat d'activité 2 : Les synergies et les besoins en renforcement de capacité sont analysés de manière transversale												
Indicateur (2) : Disponibilité d'un rapport d'analyse transversale validés 3 Conventions (CDB, CLD, CCCC)	Activité 2.1 Analyse horizontale/intersectorielle sur les trois conventions							62000	GEF	71200	International Consultant	6 815,00
	2.1.1 Consulter toutes les parties prenantes							62000	GEF	71300	Project Manager and Climate Change Consultant	14 500,00
	2.1.2 Revoir les profils thématiques et hiérarchiser les priorités en matière de renforcement commun de capacités					CRP		62000	GEF	71300	Local Consultant (Biodiversité)	6 500,00
	2.1.3 Compiler les travaux des groupes thématiques							62000	GEF	71300	Local Consultant (Désertification)	2 954,55
Cible 2014 (2) : Un rapport d'analyse transversale validé des 3 Conventions (CDB, CLD, CCCC) est disponible	Activité 2.2 Analyse des cohérences avec les politiques/programmes nationaux							62000	GEF	71600	Travel	2 329,09
	2.2.1 Examiner les liens entre la mise en oeuvre des conventions et les politiques/stratégies nationales existantes					CRP, Consultants		62000	GEF	72300	Materials and Goods	368,18

R 2 99

Raf

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE					
		2014						Source de fonds	Donor	Ligne budget	Description du budget	Montant \$US	
		T1	T2	T3									
Avec baseline, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associées												
	2.2.2 Compiler les résultats des travaux							62000	GEF	73400	Rental & maint equipment	1 136,36	
	Activité 2.3 Consultations et évaluations régionales							62000	GEF	74500	Miscellaneous Expenses	1 000,00	
	2.3.1 Consulter/ Enquêter auprès des parties prenantes régionales						CRP, Consultants	62000	GEF	75700	Workshop	1 977,27	
2.3.2 Organiser des réunions régionales de restitution des résultats d'enquête							04000	PNUD	75700	Workshop	681,82		
	Activité 2.4 Synthèse des évaluations régionales												
	2.4.1 Consolider les résultats des évaluations régionales												
	2.4.2 Organiser une consultation nationale (restitution synthèse des évaluations régionales)					CRP, Consultants							
	Sous-total du Résultat d'activité 2												38 262,27
	Résultat d'activité 3 : Un rapport final avec une stratégie et un plan d'action ANCR est élaboré												
	Activité 3.1 Préparation d'un ANCR							62000	GEF	71200	International Consultant	15 710,00	
	3.1.1 Faire une synthèse des consultations déjà conduites durant le processus ANCR							62000	GEF	71300	Project Manager et Expert changement climatique	2 900,00	
	3.1.2 Organiser une consultation nationale (restitution de la synthèse des tous les travaux menés: régionales et groupes thématiques)							62000	GEF	71300	Local Consultant (Biodiversité)	6 500,00	
	3.1.3 Organiser une réunion de pré-validation (Groupe de travail)							62000	GEF	71300	Local Consultant (Désertification)	2 954,55	
	3.1.4 Organiser un atelier de validation nationale							62000	GEF	71300	Local Consultant	6 000,00	

Indicateur (3) : Disponibilité d'un rapport NCSA validé avec une stratégie et un plan d'action de renforcement de capacités

Baseline 2013 (3) : Aucun rapport ANCR ni stratégie et plan d'action de renforcement de capacités n'est disponible

Cible 2014 (3) : Un rapport ANCR validé avec stratégie et plan d'action de renforcement de capacités est disponible.

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME			PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE				
		2014					Source de fonds	Donor	Ligne budget	Description du budget	Montant \$US
		T1	T2	T3							
Avec baseline, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associées										
	Activité 3.2 Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action										
	3.2.1	Formuler la stratégie et le plan d'action					62000	GEF	71300	Local Consultant (AAF)	1 900,00
	3.2.2	Faire valider au niveau national				62000	GEF	71600	Travel	4 394,00	
	Activité 3.3 Elaboration de document comme outil de mobilisation de ressources										
	3.3.1	Définir les stratégies de mobilisation de ressources					62000	GEF	74200	Printing & publication	272,73
	3.3.2	Elaborer le document					62000	GEF	74500	Miscellaneous Expenses	1 620,00
	3.3.3	Faire valider au niveau national					62000	GEF	75700	Workshop	4 000,00
	Activité 3.4 Mobilisation de ressources										
	3.4.1	Plaidoyer auprès des PTF					04000	PNUD	74200	Printing & publication	681,82
							04000	PNUD	73400	Location car	409,09
	Sous-total du Résultat d'activité 3										
	Résultat d'activité 4 : Le projet est bien géré										
Activité 4.1 Préparation du processus ANCR											
4.1.3	Mobiliser les parties prenantes					62000	GEF	71400	Administrative/Finance Assistant	6 650,00	
4.1.5	Préparer le plan de communication					62000	GEF	72400	Communication & equipment	409,09	
4.1.6	Préparer les matériaux de sensibilisation					62000	GEF	72500	Supplies	219,00	
4.1.7	Etablir un réseau d'échange pour partager l'information					62000	GEF	74500	Miscellaneous Expenses	1 000,00	
4.1.8	Convoquer des dialogues de sensibilisation					04000	PNUD	72300	Equipment and furniture	466,36	
						04000	PNUD	72400	Communication & equipment	1 363,64	

Indicateur (4) : Nombre de rapports de progrès trimestriels élaborés

Baseline 2013 (4):0

Cibles 2014 (4):3

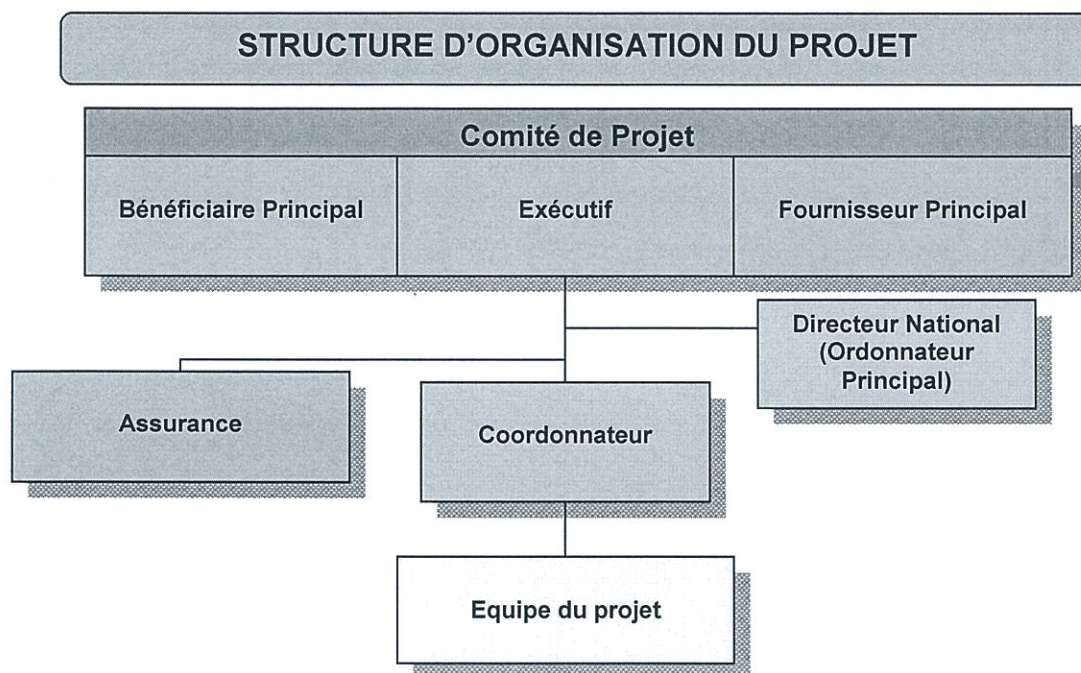
Activité 4.2 Mise en place et opérationnalisation du mécanisme de coordination et de suivi du projet						04000	PNUD	73400	Rental & maint equipment	2 590,91
4.2.1	Mettre en place un système de suivi-évaluation (Evaluation MT et EOP)				MEF, PNUD	04000	PNUD	75700	Learning LMS	200,00
4.2.2	Assurer le suivi périodique des différentes étapes (missions, réception et examen rapports)				MEF, CRP	04000	PNUD	72200	Matériels de bureau	186,36
Activité 4.3 Formulation rapport NCSA										
4.3.1	Elaborer le rapport annuel ANCR				MEF, CRP					
4.3.2	Faire valider le rapport ANCR				CRP					
Sous-total Résultat d'activité 4										13 085,36
TOTAL										139 951,77

Budget total 2014 (USD)	139 951,77
<i>Dont : Fonds GEF (USD)</i>	<i>132 495,77</i>
<i>Fonds PNUD (USD)</i>	<i>7 456,00</i>

Handwritten signature

Handwritten initials

2. ARRANGEMENT DE GESTION



2.1 Le partenaire de mise en œuvre est le Ministère de l'Environnement et des Forêts

2.2 Le Comité de Projet est la principale instance décisionnelle du programme, en charge des orientations du programme et de la validation de ses résultats. Le Comité de projet comprend les fonctions suivantes :

- L'Exécutif, qui préside le Comité de projet, est représenté pour la partie nationale par le Ministre de l'environnement et des forêts, tout autre fonctionnaire désigné par lui, ou son représentant qui est le Directeur National du projet formellement nommé par lui, et pour le PNUD par le Représentant résident du PNUD, ou son représentant.

- Le Fournisseur Principal représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet (conception, développement, facilitation, recrutement, mise en œuvre). La fonction principale du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique du projet. Le fournisseur principal est constitué des structures censées réaliser les produits du projet. A ce titre, il comprendra les représentants de toutes les parties responsables que sont : MEF, les ministères sectoriels, les ONGs et les prestataires de services etc.

Les agences du système des Nations Unies apporteront leurs expertises en tant que partenaires techniques selon leurs spécialités et domaines respectifs. Chaque partie responsable est redevable devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes des accords et les contrats signés entre les deux parties.

- Le Bénéficiaire Principal est chargé de valider les besoins auxquels vont répondre le programme, et de vérifier que les solutions apportées répondent à ces besoins, en tenant compte des contraintes du programme. Le Bénéficiaire Principal peut émettre ses besoins

et intérêts dans la conduite des activités du programme afin d'atteindre les cibles spécifiques fixées. Son rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du programme, ou ceux pour lesquels les livrables, résultant des activités, permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Le Bénéficiaire Principal suit l'avancement du programme conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité. Le Bénéficiaire Principal est constitué des représentants des cibles des appuis apportés par le programme : tout autre fonctionnaire désigné par lui, ou son représentant qui est le Directeur National du projet formellement nommé par lui.

2.3 Le Directeur National du projet est désigné par le MEF. Il est *l'Ordonnateur du programme*. Le Directeur National est chargé d'assurer la mise en œuvre globale et de veiller à la cohérence des actions du programme avec les politiques et orientations stratégiques sectorielles. Il doit aussi mobiliser les ressources pour l'atteinte des résultats du programme.

2.4 L'« Assurance du Projet » appuie le Comité de Projet pour assurer le suivi des résultats en conformité avec les normes de qualité requise. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et de l'évolution des performances du programme dans la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats...), contribue à la supervision du gestionnaire de programme et assure la coordination de la préparation des visites conjointes sur le terrain. Le rôle d'assurance de programme est tenu par les Chargés de programme Environnement sous la supervision du Chef d'équipe ou Assistant au représentant résident au Programme avec l'appui des Unités suivi évaluation et communication du PNUD.

2.5. Le Coordonnateur est le *certificateur du budget*. Il est recruté par le PNUD et est le responsable de la coordination quotidienne des activités du programme et assure l'atteinte des résultats tels que prévus dans le document de programme, suivant la norme de qualité requise. Le Coordonnateur de projet est assisté dans sa mission par des experts dans les domaines thématiques spécifiques, les points focaux nationaux et l'assistant administratif et financier qui contribuent à la bonne gestion technique, administrative et financière des activités du projet dans le respect des normes et procédures en vigueur.

2.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

3. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

3.1- Au titre de contribution à l'évaluation d'un ou de plusieurs effets du Programme-Pays, une évaluation du projet peut être conduite, suivant la disponibilité des ressources durant le cycle de programmation.

3.2- L'audit du projet peut être externe par le conseil des auditeurs des Nations Unies (« UN Board of Auditors ») ou interne, organisé par le Bureau d'Audit et d'Investigation (« Office of Audit and Investigation ») du PNUD.

3.3- Conformément aux politiques de programmation et aux procédures mentionnées dans les politiques et procédures des opérations et programmes (POPP) du PNUD, le suivi du projet sera effectué comme suit :

Dans le cadre du cycle annuel :

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats-clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de la gestion de la qualité. Le Coordonnateur/Gestionnaire du projet soumettra sous le format standard indiqué, à l'approbation du comité de projet, des plans de travail, des rapports trimestriels, semestriels et annuels qui seront présentés au cours des réunions de revue trimestrielles pouvant être organisées conjointement avec les autres projets.
- Les parties prenantes au projet effectueront des visites conjointes trimestrielles sous la coordination de l'assurance qualité, pour apprécier les réalisations et vérifier l'impact des activités des projets sur les cibles.
- Un journal des problèmes sera généré et mis à jour régulièrement par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet et activé dans ATLAS par l'assurance du projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changement.
- Sur la base d'une analyse initiale des risques, un journal des risques sera également généré par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet. Il sera activé dans Atlas et sera régulièrement mis à jour, en passant en revue les facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter le projet.
- Il en est de même pour la génération, la mise à jour et l'activation d'un plan de suivi dans Atlas, afin de suivre les actions et les événements liés à la gestion du projet ainsi que pour le journal des leçons, afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation qui facilitera la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus et enregistrées dans Atlas, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis aux parties prenantes.

Annuellement :

- **Rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet** : Un rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet doivent être préparés par le Gestionnaire du Projet. Comme exigence minimale, le rapport annuel devra consister à remplir le format standard du rapport d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur chacun des éléments mentionnés ci-dessus. Le rapport annuel de revue du projet devra contenir toutes les informations requises dans le format validé à cet effet au niveau du programme et disséminé à travers le guide consolidé.

- **La revue annuelle du projet.** Sur la base du rapport annuel, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera la revue finale. Cette revue est conduite par le Comité de Pilotage et doit impliquer d'autres parties prenantes, le cas échéant. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

4. CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Programme tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEF) devra :

a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du programme ;

b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEF) s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au http://www.un.org/Docs/sc/committees/_1267/1267ListEng.htm. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du programme, les dispositions des paragraphes 7.5 à 7.8 du CPAP s'appliqueront.